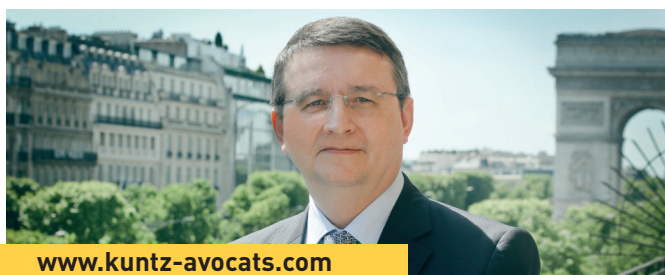


KUNTZ & ASSOCIES

Un cabinet de conseil juridique paneuropéen

Spécialisé dans la restructuration et la sauvegarde des entreprises, Kuntz & Associés est un cabinet de niche expert et réactif, également compétent sur des contentieux paneuropéens grâce à son alliance avec un cabinet belge. Rencontre avec son fondateur - **Jean-Emmanuel Kuntz** - un avocat passionné et impliqué à 100% dans ses dossiers.



www.kuntz-avocats.com

Quelles sont les différentes missions de votre cabinet ?

Nous sommes un cabinet expert en conseil juridique aux entreprises et en contentieux. Notre premier domaine d'intervention - qui représente environ la moitié de notre activité - concerne la restructuration et la sauvegarde des entreprises. En ce moment, les affaires liées au droit social arrivent en seconde position (soit environ un quart de notre activité), juste avant celles liées au contentieux (commerciaux, bancaires et immobiliers...). Concernant notre quatrième mission - les fusions et acquisitions - il faut bien reconnaître qu'en ce moment l'activité dans le domaine est assez faible.

Nous intervenons auprès d'entreprises françaises et européennes de toutes tailles (à partir d'un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros) et de secteurs divers (automobile, aéronautique, immobilier d'entreprise, industrie, services...)

Qu'est ce qui, selon vous, constitue votre spécificité ?

Nous sommes un cabinet paneuropéen. Depuis 2008, nous avons une alliance avec le cabinet Rawling Giles, à Bruxelles, qui comprend 6 associés et 10 collaborateurs, dont certains sont néerlandophones et germanophones... Cette alliance nous permet de travailler - entre autres - aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne, en Autriche, de développer des dossiers en restructuration européenne, par exemple avec des entreprises françaises qui ont des filiales dans d'autres pays d'Europe. Depuis une dizaine d'années, j'ai ainsi eu l'occasion de plaider régulièrement devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, ou devant des juridictions belges. Mon épouse (qui est aussi mon associée) et moi-même sommes d'ailleurs également avocats au Barreau de Bruxelles.

Théoricien dans le domaine des restructurations, j'ai aussi rédigé de nombreux articles et ouvrages sur ce thème. En tant qu'auxiliaires de justice, nous faisons appliquer la loi mais nous avons aussi un rôle à jouer pour la faire évoluer. Le droit des restructurations est extrêmement mouvant: il doit en permanence s'adapter au contexte économique, aux cas concrets auquel il est confronté...

La créativité est donc un atout important dans votre métier ?

Absolument, c'est d'ailleurs une qualité que nos clients nous reconnaissent, en plus de la disponibilité et de la réactivité. Nous pouvons nous permettre d'être percutants en matière d'inventivité parce que nous connaissons parfaitement la loi. Nous possédons l'expérience nécessaire pour anticiper et nous adapter à la crise actuelle. Depuis presque 28 ans que je suis avocat, j'ai déjà connu plusieurs crises économiques: celle du tournant des années 90, celle du début des années 2000, celle de 2008-2010...

Pour la crise actuelle, comme pour celles qui l'ont précédée, la clé, c'est l'anticipation. Les chefs d'entreprise doivent rester vigilants, et ne pas hésiter, à la première difficulté, à faire appel à des professionnels de la restructuration, disponibles et à leur écoute. Dans notre domaine, plus les problèmes sont traités en amont, et plus il est facile de trouver des solutions.



Challenge^s

17 SEPTEMBRE 2020

Entreprises à suivre

